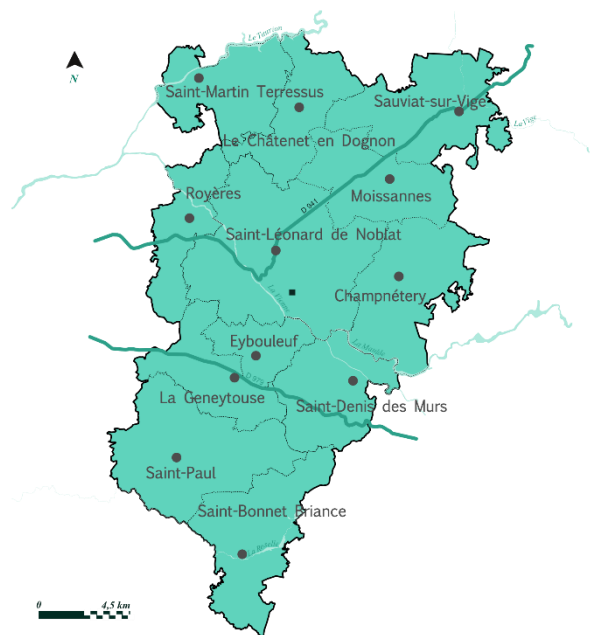


AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE CONVENTION OPAH-RU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT



Source : AlternativMédias Solutions / Modifications : Communauté de Communes de Noblat

La communauté de communes de Noblat s'engage dans la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres-bourgs de Saint-Léonard-de-Noblat, Sauviat-sur-Vige et Saint-Paul. Cette opération entrera en vigueur à l'automne 2019 pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation, le projet de convention d'OPAH-RU est mis à disposition du public avant sa signature pendant un mois, à savoir du 09/08/2019 au 09/09/2019.

Le document est consultable au siège de la communauté de communes de Noblat (ZA de Soumagne à Saint-Léonard-de-Noblat) ainsi qu'aux secrétariats des mairies de Saint-Léonard-de-Noblat (Place du 14 Juillet), Sauviat-sur-Vige (68 Rue Émile Dourdet) et Saint-Paul (46 av. de Limoges) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes de Noblat au 05 87 22 99 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, ou contactez-vous par mail à accueil@ccnobl.fr.